

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUVEAU.

OBJET : Action Gérontologique – Pilotage opérationnel du SPASAD – Soutien à l'Association VIEXIDOM Services au titre de l'année 2021 – Versement.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'Association VIEXIDOM Services, le CCAS d'Angers, le Groupe Vyv3 et l'Association Soins Santé ont mis en place un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Ce partenariat prévoit que l'Association VIEXIDOM Services assure le pilotage opérationnel du SPASAD. Le coût annuel de cette mission, fixé à 15 000 €, est partagé à part égale entre les 4 partenaires. Dans ce cadre, la quote-part due par le CCAS d'Angers au titre du dernier semestre l'année 2021 s'élève à 1 875 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne, à l'unanimité, l'autorisation de verser sur l'exercice 2021 à VIEXIDOM Services, la contribution due par le CCAS au titre de 2021 pour un montant de 1 875 €. Cette somme sera imputée au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée